

# ORGANISATION MÉDICALE ÉVÉNEMENTIELLE DES COMPÉTITIONS DE HANDBALL

Commission Médicale

CAHB

# **PLAN**

## **INTRODUCTION**

- I. PREREQUIS
- II. COMPOSITION ET ROLES DES EQUIPES
  - II.1. Les Equipes
  - II.2. Rôles des Médecins
- **III. ORGANISATION**
- IV. AUTRES
  - IV.1. Règles Déontologiques
  - IV.2. Couverture assurance
  - IV.3. Communication et relation avec les médias

# **CONCLUSION**

# **INTRODUCTION**

La responsabilité médicale d'une manifestation sportive est une aventure unique et difficile qui représente une partie importante de l'activité d'un médecin du sport. La couverture médicale d'une manifestation sportive ou d'une équipe est l'essence de cette activité de terrain qu'est la médecine du sport. Généralement, vous vous trouvez en dehors de toutes structures médicales, avec un matériel limité, une responsabilité entière et complète (quoiqu'il arrive, vous êtes le Docteur), une pression importante des athlètes, de leur entourage, des organisateurs, de l'environnement physique (pluie, froid, neige, poussière, bruits, etc.). Vous devez agir vite et bien quelles que soient les conditions. Le monde qui vous entoure est un monde exacerbé, de compétition intense où chaque détail, chaque seconde compte, où l'engagement est total et sans pitié, et ce monde attend de l'équipe médicale le même engagement et le même degré de performance.

Pourquoi parle-t-on de ce sujet ?

- Du fait de la méconnaissance du cahier des charges fédéral
- De l'importance des évènements du handball
- Pour donner des moyens au Médecin coordonnateur pour mieux apprécier ses demandes et les évaluer

Le Handball est un sport collectif de contact qui se joue en salle, qui nécessite une dynamique importante avec un nombre croissants de pratiquants et de spectateurs. Il est considéré comme un sport à haut risque

Tableau 1: Risques en fonction du sport

Sports et manifestations sportives à hauts risques		Sports et manifestations sportives à risques modéré	
<ul> <li>Athlétisme (marathon, 30 km marche, 50 km marche, saut</li> </ul>	• Judo • Lutte	<ul> <li>Athlétisme (à l'exception du marathon, 30 km marche,</li> </ul>	• Bob et luge • Canoë
à la perche)	Patinage (artistique, de vitesse,	50 km marche, saut à la perche)	Ski de fond
Boxe	short track)	Aviron	Softball
Canoë (slalom)	Pentathlon moderne	Badminton	Tennis
Cyclisme	Plongeon	Baseball	• Voile
Escrime	Saut à ski	Basketball	<ul> <li>Volley-ball</li> </ul>
• Football	Ski alpin/freestyle (saut)	Biathlon	manager season
<ul> <li>Gymnastique</li> <li>Handball</li> <li>Haltérophilie</li> </ul>	Sports équestres (sauts, compétition de 3 jours)     Taekwondo	Sports et manifestations sportives à faibles risques	
Hockey sur glace	Triathlon	Badminton	Tennis de table
Hockey sur terre	Waterpolo	Curling	• Tir à l'arc
	W0545-E515	Natation synchronisée	• Tir

#### I. PREREQUIS

Le cahier des charges fédéral concerne l'équipement, l'organisation, les médias, le Marketing et la communication, la sécurité, le médical et les finances.

Il est important que le Médecin se rassure des conditions suivantes :

- Qu'il a les capacités de le faire (disponibilité, formation, intérêt, niveau athlétique, etc.).
- Qu'il possède un droit de pratique valable.
- Qu'il est au bénéfice des diplômes requis. Toute manifestation de niveau national ou international et toute équipe de niveau national ou international doivent être supervisées par des médecins au bénéfice du certificat d'aptitude en médecine du sport
- Qu'il possède une assurance responsabilité civile le couvrant pour cette activité spécifique de médecine du sport (particulièrement s'il doit traiter des athlètes professionnels).
- Qu'il possède l'accord de son employeur (si le médecin est salarié) pour déployer les activités prévues dans la supervision médicale concernée
- Qu'il est en mesure de constituer une équipe médicale de taille suffisante, aux compétences et à l'expérience appropriées à la tâche requise.
- Qu'il connaît le handball, les exigences physiques requises de la part des athlètes, les risques de blessures qu'il comporte, ainsi que les règles de la compétition qu'il supervise.

## II. COMPOSITION ET ROLES DES EQUIPES

# **II.1. LES EQUIPES**

La liste (non exhaustive) des personnels est la suivante :

- Le Médecin Coordonnateur
- Le Médecin de la rencontre
- Les équipes de secouristes (au moins 2) :
- Une équipe fixe à proximité du terrain en contact visuel avec le médecin coordonnateur
- Une ou plusieurs équipes mobiles, pour les spectateurs (Tribune) et autour de la salle

#### **II.2. ROLES DES MEDECINS**

#### **LE MEDECIN COORDONNATEUR** doit:

- Evaluer la capacité de la salle, équipements (locaux de soins, circuit d'intervention)
- Evaluer les besoins en matériels
- Aide aux staffs des 2 équipes
- Positionnement à côté du Terrain en rapport direct avec le délégué de la rencontre
- Evacuer les blessés vers les structures de soins
- Être en contact visuel et permanent avec l'équipe fixe des secouristes

#### LE MEDECIN DE LA RENCONTRE :

- Soutient aux staffs des 2 équipes (Médecin et Kinésithérapeute des équipes
- Coordonne les secours en cas de blessure grave (Soins, Evacuations, Hospitalisation)
- Soutient au médecin dédié aux spectateurs

Faire un rapport d'activités sur les conditions d'exercice, le nombre des interventions, la transmission du rapport d'activité à l'organisateur et la transmission du rapport médical au médecin fédéral national)

#### III. ORGANISATION

Comment organiser la supervision d'une manifestation sportive? Comme dans la plupart des organisations, tout est affaire de préparation. Plus vous aurez soigné votre préparation, plus vous serez capable d'assumer les impondérables du monde du sport. En premier lieu, il s'agit de bien connaître le sport concerné, son règlement et ses spécificités. Puis, d'en connaître les risques intrinsèques par la lecture d'études épidémiologiques des blessures. Il est également important de connaître le milieu du Handball pour apprendre les anecdotes utiles à la détermination du pire des scénarios. Dans cette phase initiale de la préparation, il faut très rapidement prendre contact avec le comité d'organisation, afin de déterminer les besoins, les attentes et le cadre du service médical. En fonction de ces différents paramètres, il est ensuite primordial de définir l'équipe qui vous entourera. Cette équipe doit avoir de grandes compétences médicales et techniques, mais elle doit surtout posséder une bonne expérience du Handball. Il est également nécessaire de connaître si les équipes participantes voyagent avec un médecin d'équipe (dans ce cas, ce dernier jouera le rôle du médecin traitant et doit être considéré comme tel dans tous les échanges confraternels).

Dans l'organisation générale, il est nécessaire que le médecin responsable ou le responsable de la logistique de l'équipe médicale participe au plan d'organisation afin que l'emplacement des unités médicales soit adapté à la mission (y compris la circulation des ambulances). A ce stade, le responsable du service médical doit vérifier que toute son équipe est nominativement identifiée par l'organisation et que cette dernière a bien contracté une assurance accident couvrant toute l'équipe durant toute la manifestation. Il est également important d'informer par lettre les hôpitaux locaux et de les avertir d'éventuels transferts de blessés vers leur institution. S'il s'agit d'une manifestation d'importance, attirant une grande audience, il est indispensable de coordonner le service médical avec la brigade sanitaire de la ville.

L'étape suivante consiste en la préparation du matériel nécessaire. D'abord, celui qui pense s'adonner régulièrement à cette activité devrait se constituer une mallette ou un sac contenant les médicaments de base de l'urgence, les antalgiques et anti-inflammatoires standards, un stéthoscope, un sphygmomanomètre (manchette à pression), la liste des produits autorisés par l'Agence Mondiale Antidopage et quelques moyens de contention.

Tableau 2 : Liste non exhaustive du matériel et des médicaments d'un sac médical orienté sport

Matériel		Médicaments	
Carte de médecin Ordonnances Liste des produits interdits et autorisés (Swiss olympic) Stéthoscope Sphygmomanomètre (manchette à pression) Thermomètre Abaisse langue Pipe de Guedel de différentes tailles Ophtalmoscope Cotoscope Lampe de poche Gants stériles et non stériles Perfusions Set pour perfusion Garrot Matériel de suture	Fils de suture Seringue Aiguilles Désinfectants (chlorhexidine, povidone-iodine) Champs stériles Stéri-strips Compresses Solution d'irrigation oculaire Bandes de taping Bandes élastiques Container à aiguilles Petits matériels (diseaux, pincette, crile) Couverture de survie/isolation thermique Petites attelles de doigt Attelles de cheville	Paracétamol (Panadol, Dafalgan) Acide acétylsalicylique (Aspirine) Acide méfénamique (Ponstan) Dexkétoprofène, ibuprofène, didofénac, kétorolac Bromazépam (Lexotanil) Tizanidine (Sirdalud) Cétirizine (Zyrtec) Clémastine (Tavégyl) Dimétindène (Fenistil) Tétryzoline hydrochloride (Visine monodose) Paracétamol/vitamine C (Panadol C) Paracétamol/vit C/phényléphrine/phéniramine (Neo-Citran) Dobésilate de calcium/lidocaïne (Doxiproct) Chlorhydrate de benzydamine (Bucco-Tantum) Oxybuprocaïne/tyrothricine/chlorure de cétylpyridium (Mebucaïne) N-acétylcystéine (Fluimucil) Butamirate (Sinecod) Magnesii hydroxycum/aluminii oxydum hydricum (Alucol)	Esoméprazole (Nexium) Méclozine (Itinerol Bé) Coxymétazoline (Nasivine) Eau de mer isotonique (Rhinomer Dompéridone (Motilium lingual) Hyoscine butylbromide (Buscopan Lopéramide (Imodium) Amylase/protéase/lipase/métixène (Spasmo-Canulase) Lactulose (Duphalac) Ecorce de graines de Plantago (Metamucil) Co-trimoxazole (Bactrim) Amoxicilliane/acide davulanique (Augmentin) Céfuroxime (Zinat) Adrénaline (Adrénaline) Atropine (Sulfate d'atropine IMS) Nifédipine (Adalat retard) Nitroglycérine (Trinitrine) Lidocaine (Xylocaine 2%) Dexpanthénol (Bépanthène) Sulfadiazine d'argent (Flammazine) Povidone iodée (Bétadine) Acide fusidique (Fucidin) Vitamine C (Redoxon)

Tiré et modifié de Buettner CM. The team physician's bag. Clin Sports Med 1998;17:365-73. Sideline preparedness for the team physician: Consensus statement. Med Sci Sports Exerc 2001;33:846-9. Kälin P. Les spécialités pharmaceutiques. In Urgences à domicile. Higelin F, Cerruti F, Dubas J, Meier F. Genève: Editions Médecine et Hygiène, 2003;335-41. Liste des médicaments autorisés pour les maladies courantes valable dès le 1.1.2008. Swiss olympic association, www.dopinginfo.ch; entre paranthèses: noms de différents médicaments.

Finalement, avant la manifestation, il sera primordial de réunir votre équipe, de bien expliquer le fonctionnement du service médical, de répéter les règles de prise en charge d'un blessé dans le contexte particulier du sport de compétition, de rappeler à chacun ses responsabilités notamment face au secret médical, de répéter les gestes de base, les règles de transfert, les spécificités du handball et de vérifier la fonctionnalité du matériel.

Evitez une organisation de dernière minute, n'arrivez pas à la manifestation fatigué et stressé, et prévoyez une période de récupération après la manifestation, car vous pouvez terminer très fatigué, voire épuisé.

#### IV. AUTRES ASPECTS

# IV.1. Règles Déontologiques

La médecine du sport est en premier lieu de la médecine et le médecin du sport, quelle que soit son implication, exerce son activité selon le code de déontologie. Le médecin reconnaît la Charte d'éthique du sport du CIO. Sa mission principale est la surveillance et la protection de la santé des sportifs. Il se rappellera que le principe *primum nihil nocere* doit être appliqué à toute décision, tant sous l'angle médical, que juridique et éthique. Le médecin d'une manifestation sportive est le médecin traitant des athlètes le temps de la compétition et le reste jusqu'au transfert des blessés ou des malades vers leur domicile (particulièrement pour les sportifs étrangers). La seule exception est lorsqu'il supervise une manifestation sportive où les équipes se déplacent avec leur médecin. Dans ce cas, c'est le médecin d'équipe qui est considéré comme le médecin traitant de l'athlète.

### Poursuite de l'activité sportive

Parfois, de par leur motivation personnelle ou les pressions qu'ils subissent, les athlètes sont amenés à poursuivre une activité sportive malgré les risques et l'avis négatif du praticien. Le médecin, exclusivement mandaté par le sportif, est tenu de le dissuader avec toute la clarté voulue de poursuivre une activité sportive incompatible avec la préservation de son état de santé. Dans la mesure où les explications sont comprises par le sportif (faculté de décision), il est libre de ses décisions (liberté de décision) à l'exception de situations où le sportif est incapable de prendre des décisions rationnelles (trouble de la conscience, épilepsie, psychoses réactives, par exemple), à l'exception des adolescents de moins de seize ans (parents ou représentant légal sont alors impliqués dans la décision) ou en cas de menace pour des tiers (joueurs adverses ou de la même équipe, public, concurrents, etc.). Dans ce dernier cas, le médecin doit en informer le sportif et l'inciter à renoncer à sa participation. Si nécessaire, le médecin informe les personnes (staff

technique, organisateurs, fédérations) même contre la volonté du sportif, de son inaptitude à participer à l'entraînement et à la compétition.

#### **Enfants et adolescents**

La règle générale est que, pour les enfants et les adolescents entre douze et seize ans, les décisions médicales relatives au sport se prennent d'un commun accord avec les parents ou un éventuel représentant légal.

#### Secret médical

Le médecin est tenu au secret médical vis-à-vis des tiers, du public et des médias. Seul un danger imminent pour la santé de tiers peut délier le médecin du secret médical contre la volonté du sportif. Lorsqu'il s'agit d'un athlète dont l'état de santé est d'intérêt public, le médecin décide, d'entente avec celui-ci, quelles sont les informations qui peuvent être divulguées. Si les circonstances le permettent, un communiqué écrit est établi en commun, ou lu et approuvé par le sportif, afin d'éviter tout malentendu.

#### **Dopage**

Le dopage est contraire aux principes fondamentaux de l'éthique sportive et médicale et il peut porter atteinte à la santé des sportifs. C'est pourquoi la création, l'introduction, la procuration, la distribution, la prescription, la remise et la surveillance des moyens de dopage sont contraires à la déontologie et inadmissibles. Le médecin connaît les dispositions antidopage en vigueur (édictées par le Code AMA et l'IHF) et applicables au Handball et il a connaissance de la liste à jour des produits et des méthodes interdites. Il connaît également les conditions et la procédure d'octroi des autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (AUT).

#### IV.2. Couverture assurance

L'activité du médecin doit bénéficier d'une couverture d'assurance. En général, l'organisation ne pourvoit pas une couverture d'assurance responsabilité civile au médecin.

Le médecin indépendant doit conclure une assurance responsabilité civile. Sur la base de la police, il doit déterminer dans quelle mesure son activité de médecin d'une manifestation sportive, d'une équipe ou d'une fédération est assurée en dehors de son cabinet et à l'étranger. Il convient souvent de conclure une assurance complémentaire.

Le médecin employé par un hôpital, une clinique ou un cabinet est assuré dans le cadre de l'assurance responsabilité de son employeur. Dans ce cas, il convient de vérifier, sur la base de la police, si et dans quelle mesure, l'activité de médecin d'une manifestation sportive,

d'une équipe ou d'une fédération est assurée en dehors de l'hôpital, de la clinique ou du cabinet, voire à l'étranger. Il convient en tout état de conclure une assurance complémentaire personnelle spécifique à la pratique de la médecine du sport.

#### IV.3. Communication et relation avec les médias

Le médecin est en droit d'informer l'organisation des décisions prises concernant le sportif dont il a la charge et notamment de son aptitude à concourir. L'organisation doit veiller, par le biais de conventions conclues avec les sportifs, à ce que ces derniers reconnaissent un tel droit de communication. Par l'intermédiaire du chargé de communication ou du président d'organisation, le médecin informe régulièrement l'organisation de l'exécution de son mandat. Le médecin informe les médecins d'équipe ou de club des événements qui concernent les sportifs de cette équipe ou de ce club.

Le médecin est soumis au secret médical. Il ne peut communiquer à des tiers, et notamment aux médias, de renseignements sur les traitements médicaux ou sur l'état de santé des sportifs qu'avec leur consentement exprès et celui de l'interlocuteur qui lui a été assigné. Il est important de s'efforcer de rédiger, conjointement avec le sportif concerné ou son représentant légal, un communiqué de presse écrit. D'ailleurs, cette recommandation est aussi valable si le médecin est convié à une conférence de presse.

#### **CONCLUSION**

- L'activité Handball a franchi un cap très important
- Avant c'était un sport scolaire et universitaire peu couru
- Aujourd'hui c'est un sport de masse, médiatisé, avec des résultats sur le plan international et une augmentation du nombre de pratiquants et de spectateurs
- De ce fait, la couverture médicale événementielle des compétitions de handball doit être en adéquation avec l'importance de l'évènement avec respect du cahier des charges fédéral
- la supervision médicale d'une manifestation sportive ou d'une équipe est une activité passionnante et difficile, spécifique sur certains points et qui requiert une excellente préparation.

# **Bibliographie**

- Couverture Médicale événementielle des compétitions FFHB. Docteur Fethy BENSAAD, commission Médicale FFHB
- Supervision médicale d'une manifestation sportive ou d'une équipe de sport. Jacques Menetrey
- Medical support for hosting events and games. In IOC (International olympic committee) Sport Medicine Manual 2000;451-68.